Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_57-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/57 CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION ECLAIRAGE / RENOVATION AVEC MORBIHAN ENERGIES – REMPLACEMENT DE 126 LANTERNES BOULES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 18 mai à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Armand GRUIEC, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER, Mme Florence LE COGUIC et M. Stanislas BOUREAU

Était excusé : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Fabrice ROBELET)

Secrétaire de séance : Mme Annie THOMAS

Rapporteur : Hervé LE ROUZIC

Une convention est proposée dans le cadre des opérations d'amélioration et de modernisation de l'éclairage public réalisées en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan dénommé Morbihan Énergies, maître d'ouvrage des travaux (annexe n°9).

Cette convention vise à préciser les modalités financières et à confier au Syndicat la maîtrise d'ouvrage de travaux présentant un intérêt pour la sécurité, la performance énergétique et la maintenance du réseau d'éclairage public communal.

La convention porte sur le remplacement des 126 lanternes boules encore présentes sur la commune.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_57-DE

Elle s'inscrit dans la nécessité de mise en conformité du parc d'éclairage public, notamment par le remplacement des luminaires de type "boule", aujourd'hui reconnus comme inadaptés et non conformes aux exigences réglementaires en matière de lutte contre les nuisances lumineuses.

Ces luminaires diffusent la lumière dans toutes les directions, y compris vers le ciel, ce qui génère :

- une pollution lumineuse importante,
- une perturbation des cycles biologiques de la faune (notamment les insectes et les chauves-souris),
- une consommation énergétique inutile et peu maîtrisée.

La réglementation issue de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses impose désormais des dispositifs d'éclairage orientés vers le sol et limitant les flux lumineux vers le ciel.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 163 100.00 € HT soit 195 720 € TTC.
La contribution de Morbihan Énergies est estimée à 19 707 € correspondant à 30% du montant plafonné de 65 690 € HT.

La commission Travaux – Développement durable du 4 mai 2026 consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement et de réalisation Éclairage / Rénovation relative à l'opération de remplacement des 126 lanternes boules avec Morbihan Énergies.**

29 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN